- Délibération certifiée exécutoire
- Par sa présentation en Préfecture le 06 MARS 2025
- Par sa publication sur le site internet le 06 MARS 2025

Feuillet N°

HAUT BUGEY
AGGLOMÉRATION
Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Le jeudi 27 février 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 20 février 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
57	6	6	9

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET), Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. ARMETTA, M. DONZEL, M. DRUET, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ISSARTEL, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. PERRAUD), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à M. RAVOT), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme GUIGNOT), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

==========

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Julien MARTINEZ, Secrétaire de séance.

Feuillet N°

Convention de prestation de services relative à l'intervention des musiciens intervenants du CRD dans les communes et les structures collectives.

Rapporteur : M. THOMASSET

L'agglomération poursuit l'objectif de renforcer le rayonnement de la culture musicale sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) propose de mettre à disposition, des musiciens intervenants dans les écoles et les structures collectives de ses communes membres afin de favoriser l'accès des enfants à la culture musicale. Cette mission relève de la compétence de l'agglomération.

Ces prestations font l'objet d'une facturation aux communes membres ou aux structures collectives du territoire dont les modalités sont spécifiées dans la convention jointe, elle inclut notamment :

- un tarif de 60€ / heure d'enseignement musical,
- un montant forfaitaire de 0.41€ du kilomètre couvrant les frais de déplacement liés à cette prestation, depuis le CRD situé à Oyonnax.

Le Conseil d'agglomération,
par 65 voix pour et 1 abstention (M. DUPARCHY)

- **APPROUVE** les modalités de la convention de prestations de services relative à l'intervention des musiciens intervenants du CRD dans les communes et les structures collectives du territoire.

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces prestations.

Fait à Oyonnax, le 27 février 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION
CS 80502
F-01117
OYONNAX
CEDEX

Le secrétaire de séance,
Julien MARTINEZ

Feuillet N°

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Convention de prestation de services relative à l'intervention des musiciens intervenants du CRD dans les communes et les structures collectives.

Date de décision: 27/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/03/2025

Numéro de l'acte : 270225_202508

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250227-270225_202508-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2
Fonction publique
Personnel contractuel

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 8_PRESTATION_SVCE_MUSICIEN_CRD.pdf (99_DE-001-200042935-20250227-270225_202508-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°8.pdf (73_CO-001-200042935-20250227-270225_202508-DE-1-1_2.pdf)
conventions